



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53
contact@mairie-villabe.fr
www.villabe.fr

Villabé, le 27/06/2013

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 06 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Madame Irène MAGGINI, Maire de VILLABÉ.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,
M.ACHIEPI, Mme BERGLAS, M. BERTAUX, Mme BOUITIER,
M. BOULY, Mme CAILLERET, Mme DA SILVA NOGUEIRA, M. DIRAT,
M. DOUET, M. DUBOZ, M.FAURE, M. FORLIVESI, M.GRANGER,
Mme IUGHETTI, Mme MALLET, Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL,
M.ROUZIC, M.SEBASTIAN.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme CHAIGNEAU (Arrivée à 19h30) donne procuration à
M. SEBASTIAN,
M. CHICOINE donne procuration à M. BOULY
Mme FRIMAN donne procuration à Mme MAGGINI,
Mme WIRTH donne procuration à M. DUBOZ

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : M. AUGUSTE, M.BRUN.

DEMISSION courrier du 05/06/2013 : M. LAFON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAILLERET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h02.

Le Conseil Municipal,

- **Après en avoir délibéré,**

1. A l'unanimité - 24 voix POUR dont 04 par procuration - :
APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 27 mai 2013.

2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° INFO 11/2013 en date du 13/06/2013 :

Il est passé avec la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne une convention de coopération en matière de Système Informatique Géographique(SIG). La convention est conclue pour une durée de trois ans du 13 juin 2013 au 12 juin 2016, renouvelable par reconduction tacite.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. fonctionnement du conseil municipal

A- VACANCE DU POSTE DE PREMIER ADJOINT AU MAIRE.

Vu la démission de Monsieur Jean-Marie LAFON de ses fonctions de conseiller municipal et de premier adjoint en date du 5 juin 2013,
Vu l'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet de l'Essonne par courrier du 13 juin 2013 reçu le 14 juin,
Vu que Mme BEZIER Valérie, suivante et dernière de liste, n'habitant plus la commune de Villabé, est inéligible, en conséquence le conseil municipal est composé de 26 membres au lieu de 27,

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 04 par procuration - :
DÉCIDE de désigner un nouvel adjoint qui occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que celui occupé précédemment par Monsieur Jean Marie LAFON, soit celui de premier adjoint.

B- DESIGNATION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE.

Le Conseil Municipal procède au vote pour désigner le premier adjoint au Maire. Le vote a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Les candidats sont invités à se déclarer.

Se porte candidat au poste d'adjoint devenu vacant :

- M. BOULY Jean-Marc

Le vote a lieu.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés :

M.BOULY Jean-Marc a obtenu : 21 voix

Mme WIRTH Isabelle a obtenu : 2 voix

M.BOULY Jean-Marc est élu à la majorité absolue.

DÉCIDE de DESIGNER M.BOULY Jean-Marc, Premier Adjoint au Maire.

C- MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

Vu la nomination de M. BOULY Jean-Marc au rang de Premier Adjoint au Maire laissant ainsi vacant le poste de 3^{ème} adjoint qu'il occupait précédemment,

Vu que chaque adjoint remonte d'un rang à partir du rang n°3 devenu vacant,

A l'unanimité des suffrages exprimés - 21 voix POUR dont 04 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)

DÉCIDE de rapporter la délibération n° 25/2008 du 15 mars 2008 déterminant le nombre des adjoints au Maire et leur délégation,

DÉCIDE de porter le nombre d'adjoints au Maire à 7 au lieu de 8 actuellement,

DÉCIDE de fixer les délégations correspondantes de la façon suivante :

- 1^{er} adjoint : Communication, Jumelage
- 2^{ème} adjoint : Affaires scolaires, périscolaires et petite enfance
- 3^{ème} adjoint : Action culturelle et patrimoine
- 4^{ème} adjoint : Fêtes et cérémonies
- 5^{ème} adjoint : Action sociale, Solidarité, Emploi
- 6^{ème} adjoint : Travaux, Développement durable, Environnement
- 7^{ème} adjoint : Vie sportive

PREND ACTE de l'intention de Madame le Maire de déléguer certaines de ses fonctions à deux conseillers municipaux :

- 1^{er} conseiller municipal délégué : Informatique, Téléphonie, Systèmes d'information, Jeunesse
- 2^{ème} conseiller municipal délégué : Citoyenneté, Défense

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

D- DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE.

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Essonne en date du 24 juin 2013 reçu le 26 juin acceptant sa démission de Vice-Président et de délégué communautaire de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne à compter du 14 juin 2013,

La Commune de Villabé doit donc procéder à l'élection d'un nouveau délégué communautaire, en remplacement de M. Jean-Marie LAFON,

Il est donc proposé d'élire un nouveau délégué communautaire représentant la commune de Villabé au sein du conseil de communauté de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne.

Conformément à l'article L 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Les candidats sont invités à se déclarer.

Se portent candidat au poste de délégué communautaire devenu vacant :

- M. BOULY Jean-Marc

- M. DIRAT Karl

Le vote a lieu.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés :

M.BOULY Jean-Marc a obtenu : 21 voix

M. DIRAT Karl a obtenu : 3 voix

M.BOULY Jean-Marc est élu à la majorité absolue.

DÉCIDE de DESIGNER M.BOULY Jean-Marc, délégué communautaire, qui siègera dans les instances de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne.

Le Conseil Municipal **NOTE** l'arrivée de Mme CHAIGNEAU à 19h30.

E- INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.

A l'unanimité des suffrages exprimés - 21 voix POUR dont 03 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)

DÉCIDE d'attribuer une indemnité aux conseillers municipaux délégués selon les modalités suivantes :

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'indice brut 1015)
De 3 500 à 9 999	22 %
	TAUX RETENU (en % de l'indice brut 1015)
	11 %

4. Affaires financières

A- APPROBATION DES TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES DE LA SAISON 2013-2014.

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 03 par procuration - :

APPROUVE tous les tarifs du service Culture pour la saison 2013-2014.

5. Affaires administratives

A- FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAECE.

A la majorité des suffrages exprimés - 18 voix POUR dont 03 par procuration - 03 CONTRE (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC) - 03 ABSTENTIONS (Mmes CAILLERET, CHAIGNEAU, M.SEBASTIAN)

APPROUVE le principe d'un accord amiable local pour fixer le nombre et la répartition des sièges du conseil de communauté de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne,

APPROUVE le nombre des délégués au conseil de communauté fixé par la délibération de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne du 3 juin 2013, soit 53,

APPROUVE la répartition des 53 sièges conformément aux principes fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales, en favorisant la représentation des plus petites communes tout en respectant le principe de représentation proportionnelle posé par la loi,

APPROUVE en conséquence la répartition des 53 sièges entre les communes membres comme suit :

- dans une première répartition : 2 sièges à chaque commune quelle que soit sa taille (12 sièges),
- répartition du solde (soit 41 sièges) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

APPROUVE la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne tels que exposés,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

B- INTENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LE DEPARTEMENT.

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 03 par procuration - :

APPROUVE le diagnostic territorial partagé comprenant un état des lieux ainsi que les enjeux du territoire de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et des villes qui la composent,

AFFIRME sa volonté d'engager une démarche de contractualisation avec le Département par le biais d'un contrat de territoire,

AUTORISE Madame le Maire à signer la déclaration d'engagements partagés pour une Essonne durable et solidaire,

DÉSIGNE Mme MAGGINI comme référent « Appel des 100 » et Mme ROSSIGNOL comme référent « Développement durable »,

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre la procédure de demande de contractualisation et à signer les documents s'y rapportant.

C- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR LE DEPUTE CARLOS DA SILVA DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DES LOCAUX DU CCAS.

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 03 par procuration - :

AUTORISE le Maire à demander une subvention d'un montant maximum, 40.000€, auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Carlos Da Silva, Député de l'Essonne, dans le cadre de la construction des locaux du CCAS.

D- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER UN MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION DE LOCAUX POUR LE CCAS.

A l'unanimité des suffrages exprimés - 21 voix POUR dont 03 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)

AUTORISE le Maire :

- à lancer la procédure de passation sur la base du programme de travaux selon la procédure adaptée des articles 26 II 5° et 28 du Code de Marchés Publics, avec négociation des offres.
- à signer lesdits marchés avec les attributaires retenus au terme de la procédure adaptée ainsi que tous les actes découlant de son exécution.

E- APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 03 par procuration - :

APPROUVE le Document Unique d'évaluation des risques professionnels tel qu'il a été exposé,

VALIDE le choix des actions de prévention s'y rapportant,

AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre les dispositions de ce Document Unique et à signer tous documents relatifs à la prévention en matière de sécurité du travail.

F- APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA SAISON 2013-2014.

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 03 par procuration - :

APPROUVE le contrat de Développement Culturel à passer entre la commune et le Conseil Général de l'Essonne pour la saison 2013/2014,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le contrat de Développement Culturel et à solliciter les subventions correspondantes.

G- REGULARISATION DE L'OCCUPATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL.

Vu le rapport de Madame le Maire,

DECIDE :

- **A la majorité des suffrages exprimés - 21 voix POUR** dont 03 par procuration - 03 CONTRE (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC) - 00 ABSTENTION :

D'APPROUVER l'émission d'un titre de recette à l'encontre de Monsieur Jean Marie LAFON d'un montant de 28 847,40 € et de donner pouvoir à Madame le Maire d'ester en justice le cas échéant en cas d'opposition sur ce titre,

- **A la majorité des suffrages exprimés - 21 voix POUR** dont 03 par procuration - 03 CONTRE (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC) - 00 ABSTENTION :

DE DONNER SON ACCORD sur la redevance mensuelle de 499,29 € que la commune de Villabé percevra de Monsieur Jean Marie LAFON pour la mise à disposition d'un logement de fonction sis 17 avenue du 8 mai 1945 à Villabé d'une surface de 89 m²,

- **A la majorité des suffrages exprimés - 21 voix POUR** dont 03 par procuration - 03 CONTRE (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC) - 00 ABSTENTION :

D'AUTORISER Madame le Maire et de lui **DONNER POUVOIR** pour conclure et signer avec Monsieur Jean Marie LAFON la convention

d'occupation précaire du domaine public moyennant une redevance mensuelle de 499,29 €.

6. Urbanisme

A- CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Vu le rapport de Madame le Maire,

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 03 par procuration - :

APPROUVE la définition d'une zone de préemption telle qu'elle est définie provisoirement,

DEMANDE au Département de l'Essonne de bien vouloir créer la zone de préemption dans le cadre de la loi sur les Espaces Naturels Sensibles sur les secteurs de La Ruelle aux Brunets, Le Bas Cornus et la Petite Nacelle,

DEMANDE au Département de l'Essonne de bien vouloir déléguer à la commune son droit de préemption pour l'acquisition sur les secteurs de La Ruelle aux Brunets, Le Bas Cornus et la Petite Nacelle.

7. Questions orales

A- Questions des élus de la liste : « Pour Villabé »

Pouvez-vous nous informer du projet de locaux pour le Conservatoire de Villabé. Merci par avance.

RÉPONSE :

Depuis notre adhésion, l'agglomération n'apprécie pas la cohabitation de l'enseignement musical avec les activités scolaires, voire de cantine, de l'école Ariane.

C'est pourquoi, très rapidement, l'idée est venue de construire un conservatoire de musique.

Après quelques difficultés pour trouver un site en relation avec l'agglomération, il sera situé au final sur le terrain de jeux qui borde le quartier des Heurts le long du chemin d'Ambreville.

La consultation des entreprises est en cours pour une livraison probable en fin d'année.

Je me félicite de cet investissement réalisé et financé par la CAECE au profit de tous les Villabéens.

B- Questions des élus de la liste : « Villabé ensemble »

➤ 01 : Sécurité :

Madame, le Maire, nous sommes en 2013 et depuis 2008 nous vous réclamons les statistiques officielles des actes de la délinquance sur notre commune.

Vous nous avez répondu à plusieurs reprises que la Gendarmerie ne vous les avait pas communiquées, puis lorsque vous en avez disposées vous nous avez transmis par mail quelques chiffres incohérents et inexploitable.

Pouvez-vous nous communiquer des éléments précis ? A défaut, nous serions dans l'obligation de saisir la commission d'accès aux documents administratifs en prenant pour attache la question que nous venons de vous poser conformément à l'article 17 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005.

RÉPONSE :

Monsieur DIRAT, je vous ai transmis les informations en ma possession.

Je n'ai pas reçu de nouveaux éléments depuis malgré plusieurs relances auprès de la gendarmerie.

Vous pouvez saisir toutes les commissions que vous voulez mais je ne peux pas vous donner ce que je n'ai pas.

➤ **02 : Nouveaux rythmes scolaires**

La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a été repoussée dans notre commune à la rentrée 2014. Cela va nécessiter des moyens financiers un travail de préparation important entre tous les acteurs de notre commune, enseignants personnels de mairie, associations. Nous aurions souhaité pouvoir participer activement à ces travaux de mise en oeuvre.

Madame, le Maire, nous ne pouvons pas imaginer qu'un projet aussi important et structurant pour notre commune puisse se décider une nouvelle fois sans aucune concertation avec l'ensemble des élus de notre Conseil.

Allez-vous organiser des réunions sur ce thème en invitant les membres de votre opposition constructive ?

RÉPONSE :

Nous organisons un cycle de 3 réunions pour favoriser la concertation sur le sujet :

- une avec les représentants des parents d'élèves,
- une autre avec les enseignants,
- une troisième avec le personnel communal.

Même s'il n'y a pas de convocation formelle, tous les élus de Villabé sont, bien entendu, invités à ces réunions.

Le projet final sera présenté aux élus et nous pourrons en débattre à cette occasion.

02 : Travaux, urbanisme :

Des riverains vous ont contactée au sujet des problèmes de circulation avenue Jean-Jaures à proximité de l'école Jean Jaures.

Nous vous avons aussi transmis des propositions relatives au chemin du bas des Brettes (*fermeture de l'extrémité par une barrière afin d'empêcher les décharges sauvages, installation d'une caméra de vidéosurveillance*)

Allez-vous donner une suite à toutes ces demandes ?

REPONSE :

Je suis très régulièrement saisie de nombreuses demandes d'aménagement des espaces publics adressées par des Villabéens.

Celles-ci sont étudiées à l'occasion de la réunion travaux qui se tient chaque semaine et la suite réservée dépend de la pertinence de la demande et de ses possibilités de financement.

Pour vous répondre de façon précise sur les sujets que vous évoquez :

- les problèmes de circulation ne sont rencontrés rue Jean Jaurès qu'au moment de l'entrée et de la sortie des écoles, soit 4 fois 20 minutes par jour comme devant toutes les écoles de France. Dès lors, je me refuse à investir lourdement surtout que la configuration des lieux ne permet aucun aménagement efficace.
- j'ai donné mon accord pour installer une barrière à l'extrémité du chemin du Bas des Brettes mais pas à la mise en place d'une caméra de vidéosurveillance qui me semble coûteuse et inutile à cet endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,
Irène MAGGINI

Le secrétaire de séance,
Yveline CAILLERET